

Publications des départements et des offices de la Confédération

Exécution de la loi fédérale sur la procédure administrative et de l'ordonnance du 3 février 1993 concernant l'organisation et la procédure des commissions fédérales de recours et d'arbitrage

La personne suivante a été nommée membre de la Commission fédérale de recours pour les questions de concurrence par le Conseil fédéral:

Juge à temps partiel:

Corbat Claude, docteur en droit, Berne

Les personnes suivantes ont été nommées membres de la Commission fédérale de recours en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité par le Conseil fédéral:

Président:

Meuli Alberto, avvocato, Ecublens

Vice-président:

Schneider Jacques-André, avocat, Genève

Juge à temps partiel:

Degen Christoph, Advokat, Basel

Les personnes suivantes ont été nommées membres de la Commission fédérale de recours en matière d'assurance-vieillesse, survivants et invalidité pour les personnes résidant à l'étranger par le Conseil fédéral:

Vice-président:

Meuli Alberto, avvocato, Ecublens

Juge à plein temps:

Parrino Francesco, avvocato, Bienne

La personne suivante a été nommée membre de la Commission fédérale de recours en matière de liste des spécialités de l'assurance-maladie par le Conseil fédéral:

Vice-président:

Meuli Alberto, avvocato, Ecublens

Les personnes suivantes ont été nommées membres de la Commission de recours DETEC par le Conseil fédéral:

Président:

Wallimann Bruno, Rechtsanwalt, Bern

Vice-président:

Bandli Christoph, Dr. iur., Bern

Juges:

Ledergerber Ruth, Fürsprecherin, Rheinfelden

Pasqualetto Pequignot Claudia, avocate, Neuchâtel

Arn De Rosa Bettina, Fürsprecherin, Bern

Schneider Schüttel Ursula, Fürsprecherin, Murten

Leu Pierre, avocat, Saint-Blaise

18 janvier 2000

Chancellerie fédérale

Exécution de la loi fédérale sur la procédure administrative et de l'ordonnance du 3 février 1993 concernant l'organisation et la procédure des commissions fédérales de recours et d'arbitrage

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.01.2000
Date	
Data	
Seite	149-150
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 169

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.